

## Convention Simplifiée de Formation N° 85

Entre les soussignés :

◆ **INTEGRALE**

44 La Mainguais  
44 260 Savenay  
Siret : 990 345 894 00010  
Numéro de Déclaration d'Activité : 52441240944 enregistré auprès du  
Préfet de Région Pays de la Loire  
**Représenté par : Mme RACHADI Nawal**

◆ **IP 13.44-INTERIM & PLACEMENT**

21 AVENUE DE PENHOET  
44600 SAINT-NAZAIRE

Siret : 49280090900037

**Représenté par : Mme FOUQUET Hélène**

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

### Article 1 : Objet de la Convention

**INTEGRALE organise l'action de formation suivante :**

N° session : A2602MA

L'action entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du Code du Travail :

**Action de formation**

- Intitulé** : **Sauveteur Secouriste du Travail - Formation initiale**
- Objectifs** : Voir document en annexe
- Moyens, méthodes** :
  - Formation active et participative
  - Alternance d'apports théoriques et de mises en situation pratiques
  - Exercices progressifs et scénarios réalistes
  - Échanges et retours d'expérience
- Modalités Evaluation** :
  - Évaluation continue tout au long de la formation
  - Mises en situation pratiques selon les grilles officielles INRS
  - Validation des compétences conformément au référentiel SST
  - Délivrance du certificat SST INRS valable 24 mois
- Format Formation** : Présentiel
- Contenu formation** : Détaillé dans la fiche programme en pièce jointe
- Durée - Dates** : 14 heures réparties sur 2 journées du 15 au 16 juillet 2026
- Lieu** : INTÉGRALE ST NAZAIRE - 2 route de Tréfféac - 44600 ST NAZAIRE - Tél : 02.22.66.80.40 -
- Participant(s)** : BRUYERE Elodie - SAIL Pauline (2 personnes)

Cette formation est soumise à la LOI N°2021-1018 du 02/08/2021 relative aux Formations Santé et Sécurité au Travail  
A ce titre, une fois la formation terminée, nous devons déclarer la participation du(es) stagiaire(s) à cette formation sur le Portail du Passeport de Prévention mis en place par l'Etat. >> **Merci de demander à votre(vos) salarié-e(s) de se munir de leur numéro de Sécurité Sociale lors de cette formation.**

### Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financier	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	IP 13.44-INTERIM & PLACEMEN	2	200.00 €	80.00 €	400.00 €
<b>Total HT :</b>					<b>400.00 €</b>
			<b>TVA :</b>	<b>80.00 €</b>	<b>TOTAL TTC :</b>
					<b>480.00 €</b>

**Conditions de Paiement** : IP 13.44-INTERIM & PLACEMENT - SAINT-NAZAIRE : Règlement à réception de facture

### Article 3 : Conditions Générales et de Vente

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à INTEGRALE après signature.

INTEGRALE se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.

En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 10 jours de la date de début de la formation, INTEGRALE retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dues pour ladite formation, à savoir 50 % au minimum, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation.

Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention pour toute modification à moins de 3 jours avant la date de début.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de RCS ST NAZAIRE sera seul compétent pour régler le litige.

**En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.**

**La signature de la présente convention emporte l'acceptation des Conditions Générales de Vente jointes par courriel.**

Fait à Savenay, le 19 juin 2026

*En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.*

**Pour IP 13.44-INTERIM & PLACEMENT**

**Pour INTEGRALE**

Nawal RACHADI

**Conseil & Relation Client**

**SAS Intégrale Prévention**  
44 La Mainguais - 44260 Savenay  
SIRET 990 345 894 00010  
[contact@integrale-prevention.fr](mailto:contact@integrale-prevention.fr)